

Faculté de médecine



MSP 9CE

Certificat universitaire de formation médicale spécialisée partielle


Gestion du programme

CEMD Commission permanente de l'enseignement de l'école de médecine

Responsable académique : les responsables des différentes spécialités médicales. Responsable administratif : Marie-France Zabus

Contact : Service d'inscription des étudiants étrangers, Julie Sepulchre

Promenade de l'Alma, 32, 1200 Bruxelles

Tél. 02 764 45 24 - E-mail sepulchre@etu.ucl.ac.be

Objectif de la formation

Ce certificat consacre une formation spécialisée partielle en médecine, sciences dentaires ou sciences pharmaceutiques. Il est destiné aux médecins, dentistes et pharmaciens en cours de formation hors Belgique et qui, souhaitent effectuer une à deux années à l'UCL dans le cadre d'un programme d'études spécialisées entrepris hors de la Belgique

Conditions d'admission

- Etre porteur d'un diplôme de médecin, dentiste ou pharmacien, permettant l'exercice dans le pays d'origine.
- Etre en cours de formation spécialisée dans son pays d'origine.
- Répondre aux conditions particulières d'inscription :
 - si le diplôme de médecin de base est non européen, dossier à demander au Secrétariat des inscriptions des étudiants qui indique, notamment, les formalités pour l'obtention de l'autorisation de pratiquer l'art de guérir en Belgique pendant le temps de la formation sans être en possession d'un diplôme belge (article 49 ter du texte coordonné des lois sur la collation des grades académiques) ;
 - si le diplôme de médecin de base est européen, non belge, dossier à demander au Secrétariat des inscriptions et, obtenir la reconnaissance du diplôme auprès du ministère de la santé publique (la procédure débute par un courrier au Conseil National de l'Ordre des médecins (ordomedic@skynet.be)) ;
 - si, exceptionnellement, le diplôme de médecin de base est belge, être admis dans un programme de formation spécialisée dans un autre pays de l'Union européenne.

Demande d'admission

Les demandes doivent être adressées au Secrétariat d'inscription des étudiants étrangers au plus tard le 31 mars.

Structure générale du programme

La durée du programme ne peut excéder 2 années académiques.

Il comporte

- un minimum de 6 mois de stages dans un service clinique,
- un minimum de 75 heures de cours théoriques, de séminaires et d'exercices pratiques par semestre,
- un mémoire.

Contenu du programme

Avant le début de la formation, le programme est fixé par le responsable du Diplôme d'études spécialisées ou du Master complémentaire dont relève cette formation pour chaque candidat individuellement, compte tenu de sa formation antérieure.

Au terme des stages, le candidat présentera un travail personnel sur un sujet convenu avec son promoteur portant sur des observations cliniques.

Evaluation

L'évaluation consiste en l'évaluation régulière de la pratique clinique, en des épreuves théoriques (si elles sont organisées dans la discipline concernée) et en l'évaluation d'un mémoire et de sa défense. Le jury est constitué par la commission d'enseignement du diplôme d'études spécialisées complet de la spécialité concernée.

Au terme de cette formation, le candidat obtient un Certificat universitaire de formation médicale spécialisée partielle avec mention de la discipline ou de l'orientation de la spécialité concernée le cas échéant.

Une attestation de fonction est délivrée en supplément au certificat.